

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU POTABLE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 31	Date de la convocation : 5 novembre 2025
--	-------------------------------------	------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVES, Mme Bérengère LECEA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PENAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Denis PROVENT

Étaient absents :

Mme Sylvie FUMET, Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGE, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Ginette FERRET-BARRAU, Mme Marion FORATO

Avaient donné mandat :

Mme Sylvie FUMET donne procuration à M. Bernard FUMET, M. Fabrice CASTELEYN donne procuration à M. Gérard FORCADA, Mme Ginette FERRET – BARRAU donne procuration à M. Jean-Paul PUJOL, Mme Marion FORATO donne procuration à M. Rémi PENAVAIRE

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VIVES Guy

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment son article L. 2313-1 ;

Vu la délibération n°2025-051 du 15/04/2025 approuvant le budget PRINCIPAL et les BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT de l'exercice comptable 2025 ;

La décision modificative n°1 reprend des modifications budgétaires qui s'équilibrent à **173 499,09 €** :

D/R	V/F	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	F		023		023			O	VIREMENT PRÉVISIONNEL À LASI	12 388,45
D	F		6811		042			O	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPÉLLES ET CORPÉLLES	104,55
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DM1 2025										12 493,00

D/R	V/F	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
R	F		777		042			O	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFÉRÉES RESULTAT	12 493,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT DM1 2025										12 493,00

D/R	V/F	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
D	I		139111		040			O	AGENCE DE L'EAU	5 189,00
D	I		139118		040			O	AUTRES	21,00
D	I		13913		040			O	DEPARTEMENTS	2 118,00
D	I		13915		040			O	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS	5 165,00
D	I		2031		20			R	FRAIS D'ÉTUDES	18 000,00
D	I		2151		21			R	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISÉES	130 513,09
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DM1 2025										161 006,09

D/R	V/F	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Montant
R	I		021		021			O	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 388,45
R	I		13111		13			R	AGENCE DE L'EAU	130 080,09
R	I		13118		13			R	AUTRES	18 433,00
R	I		28188		040			O	AUTRES	104,55
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DM1 2025										161 006,09

Au global, ces écritures réelles et d'ordre sont équilibrées section par section et en totalité tant en dépenses et en recettes à hauteur de **173 499,09 €**

Le tableau synthétique ci-après présente les inscriptions budgétaires concernées par cette décision modificative n°1 2025.

BUDGET EAU POTABLE		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		12 493,00	12 493,00

INVESTISSEMENT	161 006,09	161 006,09
TOTAL	173 499,09	173 499,09

Dont écritures réelles	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	148 513,09	148 513,09
TOTAL	148 513,09	148 513,09

Dont écritures d'ordre	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 493,00	12 493,00
INVESTISSEMENT	12 493,00	12 493,00
TOTAL	24 986,00	24 986,00

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits, il est demandé au Conseil municipal :

1/ D'approuver la décision modificative n° 1 du Budget EAU POTABLE pour l'exercice 2025 s'établissant globalement à **173 499,09 €**.

2/ D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité par 22 voix pour (de M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, Mme Bérangère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Ginette FERRET-BARRAU) et 9 abstentions (de M. Bernard FUMET, Mme Sylvie FUMET, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PENAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Marion FORATO, M. Denis PROVENT)

Et décide :

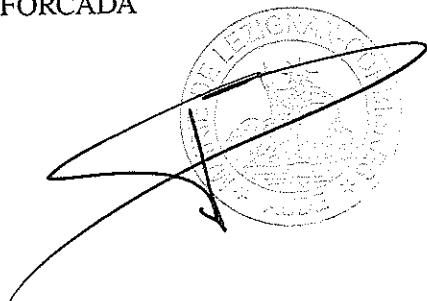
1/ D'approuver la décision modificative n° 1 du Budget EAU POTABLE pour l'exercice 2025 s'établissant globalement à **173 499,09 €**.

2/ D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire
Gérard FORCADA



Le secrétaire de séance
VIVES Guy

A handwritten signature of Guy VIVES is shown, positioned above a circular official seal.

